

## **Non-respect de la signalisation routière - Interpellation de M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal**

**M. ROUSSEAU** : Monsieur le Député-Maire, Mesdames, Messieurs, le point que j'aimerais soulever ce soir n'a peut-être pas l'importance qu'on a pu accorder à tous les points qui ont précédé, mais enfin il en préoccupe quand même quelques-uns d'entre nous.

Si nous prenons acte des intentions affichées par la Municipalité lors d'une récente conférence de presse en ce qui concerne le problème du stationnement dans le centre de Besançon, et tout spécialement dans les rues piétonnes, et, bien que nous déplorions la timidité avec laquelle ces dispositions ont été prises, qui laissent mal augurer de leur réelle efficacité, les Verts constatent que la circulation automobile dans la ville pose encore de nombreux problèmes. Preuve s'il en est, s'il en faut encore, qu'il est impératif de réduire la place de l'automobile en tant que moyen de transport individuel dans notre ville.

Nous aimerions attirer l'attention de la Municipalité sur un de ces problèmes en particulier. Quiconque circule en automobile dans Besançon peut constater par lui-même plusieurs fois par jour que nombre d'automobilistes font fi de la façon la plus évidente de la signalisation routière et en particulier des feux rouges. Je ne parle pas ici de ceux qui oublient de ralentir lorsque le feu passe à l'orange, mais bien de ceux qui, délibérément, enfonce l'accélérateur alors que le feu est déjà au rouge.

**M. PINARD** : Mettez-le au vert !

**M. ROUSSEAU** : C'est bien ce que je demande. Je n'ose évoquer le fou suicidaire qui s'aventurerait à traverser le boulevard la nuit sans regarder de chaque côté, fort de son bon droit et du feu vert. Il risque une rencontre brutale avec un poids lourd qui ne va quand même pas s'amuser à ralentir pour un vulgaire feu rouge !

Alors, l'absence de présence policière aux carrefours, l'absence de sanctions, la probabilité faible il est vrai de provoquer un accident, -a-t-on pour autant le droit de jouer à la roulette russe-, font que cette pratique est en augmentation et il serait dommage que nos rues soient le siège d'une conduite à l'italienne. La négligence des autorités à faire appliquer la loi nous semble extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement de la société et il semble que malheureusement dans ce domaine, faire appel au sens civique des citoyens ne soit pas d'une grande efficacité si d'un autre côté le laisser-aller le plus complet est de mise.

Nous interrogeons donc le Maire et la Municipalité, le Maire qui est responsable de la sécurité sur les routes aussi, sur ses intentions dans ce domaine et en particulier, nous aimerions lui demander de quelle façon la Municipalité compte s'associer aux mesures qui doivent être prises quant à la sécurité sur les routes suite à la récente intervention de Michel ROCARD en ce domaine.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je rappellerai simplement Monsieur ROUSSEAU que le respect du Code de la Route n'est pas de la compétence du Maire d'une ville et je regrette comme lui, c'est vrai, les fous qui circulent, qui grillent les feux rouges, etc. mais on ne peut que simplement rappeler cela aux services de police qui sont chargés de faire respecter le Code de la Route.

Nous n'avons, nous, pour action que de rappeler à l'esprit civique, ce que nous faisons. Vous dites que ce n'est pas suffisant, vous êtes plutôt partisan de la méthode forte. Je crois qu'il faut effectivement qu'un certain nombre de mesures soient prises ; nous y arrivons notamment avec le permis à points et c'est par l'éducation des chauffeurs que nous arriverons à réduire cela.

Le Maire n'a aucune autre espèce d'autorité dans ce domaine sinon que de reprocher à tous ceux qui agissent de cette façon qu'ils sont des criminels en puissance. Nous le constatons, et il suffit de lire la presse dès le dimanche et encore le lundi pour voir les résultats des abus du samedi soir, du dimanche, il y

a quand même un renforcement des contrôles, vous avez pu le constater, et je pense que c'est une excellente chose.

En ce qui me concerne, je n'interviens jamais en tant que Député, lorsqu'on me dit qu'on a une suppression de permis, pour telle ou telle infraction, je n'interviens pas dans ces excès car je trouve qu'il faut effectivement apprendre aux gens à mieux se conduire lorsqu'ils sont au volant de leur voiture.

Dont acte.